

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONDITIONS D'ACCÈS AUX INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE - (N° 2527)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 10

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.